



## **Le Conseil communal,**

**Objet :** Motion contre la privatisation du tram liégeois.

Considérant que le gouvernement wallon envisage désormais ouvertement de confier l'exploitation de certaines parties du réseau TEC, et notamment le futur tram de Liège, au secteur privé,

Considérant que les infrastructures dédiées à la mobilité constituent des outils indispensables au développement de la collectivité, et que leur existence et leur accessibilité est à garantir pour tous, en toutes circonstances,

Considérant l'urgence climatique et sanitaire qui impose d'organiser la transition vers une mobilité non polluante accessible au plus grand nombre,

Considérant que les services de transport en commun constituent la colonne vertébrale d'une mobilité sociale et durable et qu'ils doivent être en conséquence pensés et gérés dans l'intérêt des usagers, en ce compris ceux qui subissent une situation de précarité,

Considérant que le secteur privé a pour objectif premier la maximisation des profits alors que le secteur public a pour mission de servir l'intérêt général, et qu'un maintien du tram dans le giron public est la meilleure manière de garantir une exploitation de la ligne guidée par les besoins des citoyens,

Considérant que le futur tram liégeois est appelé à remplacer - entre autres - les lignes TEC 1 et 4, qui sont actuellement les plus fréquentées, et que la perte du revenu d'exploitation de ces lignes par l'opérateur public pourrait dès lors nuire à l'exploitation publique des autres lignes,

Considérant la nécessité pour le pouvoir public de pouvoir déterminer librement la tarification du service afin de garantir son accessibilité pour tous les citoyens,

Considérant le besoin de l'agglomération liégeoise de voir le réseau de tram se développer au-delà de la ligne 1, avec une garantie d'interopérabilité entre les différentes parties du réseau,

Considérant le bilan tendanciellement négatif des mouvements de libéralisation et de privatisation des services publics intervenus en Europe à partir des années '80, qui ont engendré des stratégies managériales de réduction des coûts de production, une diminution des investissements dans la recherche et le développement, une réduction de qualité et de la fiabilité des services, une stagnation voire une augmentation des tarifs pour les consommateurs et une perception négative des opérateurs privés dans le chef des ménages,

Considérant les pratiques de retour à la gestion publique qui se multiplient dans plusieurs pays voisins les dernières années (re-nationalisation par le gouvernement britannique de certains services ferroviaires et d'une prison, déprivatisation de services municipaux à Grenoble, Briançon et Nice, création de nouvelles entreprises municipales de distribution d'énergie et d'eau à Barcelone) eu égard au désengagement de nombreux gestionnaires privés des services jugés non rentables,

Après examen du dossier par la Commission compétente ;

DEMANDE au Gouvernement wallon de garantir le caractère public de l'exploitation du futur réseau de tram liégeois.

**La présente décision a recueilli 33 voix pour, 0 voix contre et 14 abstentions.**

Le Directeur général,



Philippe ROUSSELLE

PAR LE CONSEIL,



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER